

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
COMMUNE DE WORMHOUT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation et de l'affichage : 22 avril 2026.**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de WORMHOUT, convoqué sous la forme ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

|  |    |
|--|----|
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice | 29 |
| Nombre de présents   | 23 |
| Nombre de votants par procuration                            | 6  |
| Nombre de suffrages exprimés                                 | 29 |

**Etaient présents (23) :**

CALCOEN David, le Maire,  
DERAM Didier, GROYSILLIER Céline, DELMOTTE Vincent, DOOM Emmanuel, BLEJA Virginie, VANAGT Laurent, DUPUITS Laurence, Adjointes,

NOVELLE Sabrina, GILLIERS Nicolas, Conseillers délégués,

COURBOT Monique, BULTEEL Martine, VEROVE Catherine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, GIRARD Cyrille, KERCKHOVE Fabien, DUPUICH Emilie, TALLEU Benoit, DEVOS Frédéric, PRUVO Isabelle, DRELON Christelle, LEFEBVRE Julie, Conseillers,

**Absent excusé (1) :**

BECK Sabrina, procuration à GROYSILLIER Céline,  
LECLERCQ Anne-Sophie, procuration à GILLIERS Nicolas,  
MARQUISE Lucas, procuration à DOOM Emmanuel,  
POISSONNET Luc, procuration à BLEJA Virginie,  
DEGRAND Christophe, procuration à DEVOS Frédéric,  
MAERTEN Eric, procuration à LEFEBVRE Julie,

**Secrétaire de séance** : GROYSILLIER Céline est désignée à l'unanimité.



## 2026D059 - Coupons sport - 2025 - 4e versement.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération du Conseil Municipal de Wormhout n°67-2025 du 26 juin 2025 autorisant la distribution de coupons sport pour l'année 2025,

La commune a reçu des coupons sports de l'association suivante qu'il est proposé de rembourser :

- Association GUILLAUME TELL : 7 coupons sport 2025 de 10€ soit 70€

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- APPROUVER le versement dudit montant à l'association précitée,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le 28/04/2026,  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,



Céline GROYSILLIER



Le Maire,



David CALCOEN

